

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au REACH (1907/2006/CE, modifié par 2020/878/UE) et au SIMDUT 2015

Date de révision: 26 septembre
2022

Date de publication précédente: 27 juillet 2021

No de fiche: 127-18

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

800 Ruban GoldEnd®

Identifiant unique de formulation (UFI): Non disponible

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Bouche-trous sous forme solide. Produit d'étanchéisation et lubrifiant de polytétrafluoroéthylène (PFTE) sec, à haute résistance, non durcissant, moulable.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

A.W. CHESTERTON COMPANY
860 Salem Street
Groveland, MA 01834-1507, USA
Tel. +1 978-469-6446 Fax: +1 978-469-6785
(Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)
Demandes de FDS: www.chesterton.com
Courriel (questions): ProductSDSs@chesterton.com
Courriel: customer.service@chesterton.com

Fournisseur:

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive,
Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 – Tel. 905-335-5055
UE: Chesterton International GmbH, Am Lenzenfleck 23,
D85737 Ismaning, Allemagne – Tel. +49-89-996-5460

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24 heures sur 24, 7 jours sur 7
Appeller Infotrac : 1-800-535-5053
Hors d'Amérique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)
I.N.R.S. : +33 (0)1 45 42 59 59
Tox Info Suisse: 145

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification conforme au règlement (CE) no 1272/2008 [CLP] / SIMDUT 2015 / SGH

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans l'une des classes de danger conformément au règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges et au SIMDUT 2015.

2.1.2. Informations supplémentaires

Ce produit n'est pas classé comme "produit dangereux" dans des conditions normales d'utilisation, selon: ; .

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) no 1272/2008 [CLP] / SIMDUT 2015 / SGH

Pictogrammes de danger: Aucun

Mention d'avertissement: Aucun

Mentions de danger: Aucun

Conseils de prudence: Aucun

Informations additionnelles: Aucun

2.3. Autres dangers

Aucune à craindre en usage industriel. Le PTFE n'est pas toxique à la température ambiante. Aux températures de plus de 260 °C, des produits toxiques de décomposition peuvent être formés. A cause de la décomposition toxique, évitez de fumer (et lavez-vous les mains afin d'éviter la contamination par le tabac) lorsque vous utilisez des produits à base de PTFE.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2. Mélanges**

Ingrédients dangereux ¹	%Poids	No. CAS / No. EC	No. d'enregist. REACH	Classification conformément au CLP/SGH	LCS, facteur M, ETA
------------------------------------	--------	---------------------	-----------------------------	--	------------------------

Aucun					

¹Conforme aux normes: 1272/2008/CE, SIMDUT 2015, SGH, REACH

SECTION 4: PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers secours**

Inhalation: Le personnel affecté par les vapeurs de décomposition doit être amené à l'air frais. Si le sujet ne respire pas, il faut entreprendre la respiration artificielle. Contacter un médecin.

Contact avec l'épiderme: N'est pas applicable

Contact avec les yeux: N'est pas applicable

Ingestion: N'est pas applicable

Protection des premiers secours: Aucune précaution spéciale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le PTFE n'est pas toxique à la température ambiante. Cependant, de petites quantités de gaz toxique peuvent être dégagées aux températures de plus de 260 °C, à cause de la décomposition. La respiration de ces produits de décomposition peut causer des symptômes temporaires semblables à ceux de la grippe.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés: Utilisez un extincteur approprié pour l'incendie entourante.

Moyens d'extinction inappropriés: N'est pas applicable

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Le produit est inflammable en présence d'un taux d'oxygène égal ou supérieur à 95%, lorsqu'il est placé à proximité d'une source d'ignition. Des vapeurs toxiques peuvent être dégagées à des températures de plus de 260 °C. Voir la section 10.6 pour des informations supplémentaires.

Autres dangers: Il n'en existe pas de connu.

5.3. Conseils aux pompiers

Il est recommandé que les pompiers utilisent des appareils respiratoires indépendants pour se protéger des produits dangereux de décomposition.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas de précaution spéciale.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pas de précaution spéciale. Non-toxique.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ne pas fumer lorsqu'on manipule les produits au PTFE; se laver les mains après la manipulation pour éviter la contamination des produits contenant du tabac.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockez dans un endroit frais et sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune précaution spéciale.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

Ingrédients dangereux	VME ¹		TLV ACGIH	
	ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³
Aucun				

¹ Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, Institut National de Recherche et de Sécurité

Valeurs limites biologiques

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**Travailleurs**

Non disponible

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Non disponible

8.2. Contrôles de l'exposition**8.2.1. Mesures techniques**

Pas de précaution spéciale. Si ce produit est utilisé en présence de chaleur extrême, il faut utiliser un système local de ventilation.

8.2.2. Mesures de protection individuelle

Protection respiratoire: Pas nécessaire.

Gants de protection: Pas nécessaire en général.

Protection des yeux et du visage: Pas nécessaire en général.

Autres: Aucun

8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement

Aucune précaution spéciale.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	solide	pH	n'est pas applicable
Couleur	jaune	Viscosité cinématique à 40 °C	n'est pas applicable
Odeur	n'est pas applicable	Solubilité dans l'eau	insoluble
Seuil olfactif	n'est pas défini	Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log)	n'est pas applicable
Point d'ébullition ou intervalle d'ébullition	n'est pas applicable	Pression de vapeur à 20° C	n'est pas applicable
Point de fusion/point de congélation	342 °C	Densité et/ou densité relative	1,3
% volatil (par volume)	n'est pas applicable	Densité de vapeur (air=1)	n'est pas applicable
Inflammabilité	n'est pas applicable	Taux d'évaporation (éther = 1)	n'est pas applicable
Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité ou d'explosion	n'est pas applicable	% de produits aromatiques par poids	n'est pas applicable
Point éclair	n'est pas applicable	Caractéristiques des particules	n'est pas applicable
Méthode	n'est pas applicable	Propriétés explosives	n'est pas applicable
Température d'auto-inflammabilité	n'est pas applicable	Propriétés comburantes	n'est pas applicable
Température de décomposition	n'est pas défini		

9.2. Autres informations

Aucun

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Voir les sous-sections 10.3 et 10.5.

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmes de plus de 260 °C.

10.5. Matières incompatibles

Fluor, trifluorure de chlore et composés associés, et métaux alcalins fondus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des traces de fluorure d'hydrogène, du fluorure de carbonyle, des huiles raffinées au perfluorocarbène, et d'autres vapeurs toxiques peuvent être dégagées au-dessus de 260 °C.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 / SGH****Voie primaire d'exposition en usage normal:** Inhalation (vapeurs de décomposition du PTFE) et contact avec l'épiderme.**Toxicité aiguë -****Par voie orale:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Par voie cutanée:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Par inhalation:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Corrosion cutanée/irritation cutanée:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales:	Pas d'effet connu.
Cancérogénicité:	Ce produit ne contient aucun produit cancérigène figurant sur les listes du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) ou de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA).
Toxicité pour la reproduction:	Pas d'effet connu.
STOT - exposition unique:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition répétée:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration:	N'est pas applicable
11.2. Informations sur les autres dangers	
Il n'en existe pas de connu.	

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

12.1. Toxicité

Matériau inerte, non-toxique.

12.2. Persistance et dégradabilité

Matériau inerte et non biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

N'est pas défini

12.4. Mobilité dans le sol

Solide. Insoluble dans l'eau. Lors de l'évaluation de la mobilité environnementale, tenir compte des propriétés physiques et chimiques du produit (voir la section 9).

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Il n'en existe pas de connu.

12.7. Autres effets néfastes

Il n'en existe pas de connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Effectuer le débarras conformément aux règlements en vigueur. N'appartient pas à la classe des déchets dangereux conformément à 2008/98/CE. Consulter les règlements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au règlement le plus strict.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/ADN/IMDG/OACI: N'EST PAS APPLICABLE

TMD: N'EST PAS APPLICABLE

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID/ADN/IMDG/OACI: NON DANGEREUX, NON HOMOLOGUÉ

TMD: NON DANGEREUX, NON HOMOLOGUÉ

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN/IMDG/OACI: N'EST PAS APPLICABLE

TMD: N'EST PAS APPLICABLE

14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN/IMDG/OACI: N'EST PAS APPLICABLE

TMD: N'EST PAS APPLICABLE

14.5. Dangers pour l'environnement

N'EST PAS APPLICABLE

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N'EST PAS APPLICABLE

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N'EST PAS APPLICABLE

14.8. Autres informations

N'EST PAS APPLICABLE

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Règlements de l'UE****Autorisations en vertu du titre VII:** N'est pas applicable**Restrictions en vertu du titre VIII:** Aucun**Autres règlements de l'UE:** Aucun**15.1.2. Réglementations nationales****Tableaux des maladies professionnelles:** N'est pas applicable**Autres réglementations nationales:** Aucun**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour cette substance/ce mélange.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes: ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADN : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures
ADR : Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses
BCF : Facteur de bioconcentration
cATpE : Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë
CLP : Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (1272/2008/CE)
CL50 : Concentration létale médiane d'une population d'essai
DL50 : Dose létale médiane d'une population d'essai
DME0 : Dose minimale avec effet observé
DSEO : Dose sans effet observé
ETA : Estimation de la toxicité aiguë
FDS : Fiche de données de sécurité
IMDG : Code international du transport maritime des marchandises dangereuses
LCS : Limite de concentration spécifique
NOEC : Concentration sans effet observé (CSEO)
ND : Non disponible
OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques
PBT : Substance persistante, bioaccumulable et toxique
PEL : Limite d'exposition admissible
(Q)SAR : Relation quantitative de structure-activité
REACH : Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques (1907/2006/CE)
RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer
SGH : Système général harmonisé
SO : Sans objet
STEL : Limite d'exposition de courte durée
STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique
TMD : Transport des marchandises dangereuses (Canada)
TLV : Valeur limite d'exposition
VLCT : Valeur limite court terme
VME : Valeur limite de moyenne d'exposition
vPvB : Substance très persistante et très bioaccumulable
Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur www.wikipedia.org.

Références documentaires et sources de données importantes: Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques
 Agence suédoise des produits chimiques (KEMI)
 Base de données de classification et d'information chimique (CCID)
 Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
 U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)

Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au règlement (CE) no 1272/2008 / SGH:

Classification	Méthode de classification
N'est pas applicable	N'est pas applicable

Mentions H pertinentes: Aucun

Plus d'informations: Aucun

Date de révision: 26 septembre 2022

Changements apportés à la FDS dans cette révision: Sections 1.1, 4.2, 5.1, 5.2, 8.1, 9.1, 11, 13.

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.